trionales qui en ont besoin le trouvassent avec un égal avantage en l'un et l'autre royaume » (1). Mais Olivarès n'a pas exécuté les engagements pris (1627-28). Aussi Richelieu en 1637 écrit à Longueville : « Si vous aviez pu prendre les salines de Bourgogne, c'eût été une bonne affaire ; mais ce qui ne peut se faire en une fois se fera une autre. » Et si les Bernois étaient hostiles à la conquête de la Comté par la France, c'est en partie parce qu'ils voulaient garder leur liberté d'approvisionnement. Aussi Louis XIV aura-t-il soin, après l'annexion, de maintenir tous les traités relatifs au sel et même d'augmenter les livraisons. Lorsque nous admirons, à Versailles, la superbe tapisserie qui rappelle le renouvellement de l'alliance séculaire, n'oublions pas que derrière les pompes de Notre-Dame, il y a une réalité très prosaïque, la question du sel. Elle ne disparaîtra jamais des rapports entre l'ancienne monarchie et les cantons. En particulier la question du sel comtois se retrouve à la fin du xviire siècle, jusque dans les papiers de Barthélemy. Pour s'assurer des appuis chez les Helvètes, la République française doit prendre'à son compte la vieille politique royale du sel.

La question du sel a sa place dans le Système continental: le sel est à cette époque la matière première de la soude. Lorsque les ministres du Consulat et de l'Empire envoient des enquêteurs s'informer des ressources économiques de la Hongrie, leur attention se porte sur le sel. Et le sel est aussi un des éléments que l'on recherche dans les Provinces illyriennes. La question du sel, et notamment du combustible nécessaire aux salines de Lorraine, joue son rôle en 1815 dans les négociations relatives à la Sarre, car, écrit Bœcking, le gendre de Stumm, « les provinces allemandes sont tributaires de la France pour le sel ».

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude. Nous voudrions seulement inviter les érudits des divers pays - à la

⁽¹⁾ Richelieu, Mémoires, t. VIII, p. 122. Les éditeurs renvoient aux Archives des Aff. étrangères, Espagne, t. XV, fos 131, 132 et 152 où cette affaire est traitée. Giorgio Zorzi (Relazioni degl' ambasciatori veneti, Aiberi, Francia, t. II) signale en 1627 l'importance du sel français de l'Océan.